

**M. Cantin:** La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Seules les statistiques pour 1962 sont disponibles; a) \$156,300; b) \$159,300.

2. Environ 2 p. 100.

3. Comme la statistique sur les communications n'est pas établie selon les diverses lignes, on ne peut établir le pourcentage demandé.

4. Aucun frais de camionnage n'est imputé au service des voyageurs.

5. Ces données ne sont pas disponibles pour le moment. Pour 1962, les recettes totales ont été de \$64,105.

ENTRETIEN DES VOIES DU NATIONAL-CANADIEN,  
DANS L'OUEST

**Question n° 125—L'hon. M. Lambert:**

1. La direction du National-Canadien a-t-elle inauguré une nouvelle méthode pour l'entretien des voies dans la région de l'Ouest et, dans le cas de l'affirmative, quelles modifications ont été apportées et de combien devrait-on réduire le nombre d'hommes requis pour former les équipes d'entretien de la voie dans cette région?

2. Quels plans a-t-on adoptés pour trouver un nouveau travail aux employés devenus inutiles?

**M. Cantin:** La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. On a amélioré les méthodes d'entretien de la voie en se servant de matériel mécanisé. Depuis dix ans, on applique un plan général de rénovation destiné à améliorer les voies ferrées et à assurer une plus grande sécurité de roulement. Ces améliorations comprenaient l'installation de voies plus lourdes, l'établissement de meilleurs systèmes de ballastage et de drainage, l'élargissement des remblais et la vérification des dormants. Ces améliorations apportées à la structure des voies et la mécanisation des méthodes d'entretien ont eu pour effet de réduire les effectifs nécessaires. Mais les rajustements que l'on a apportés aux équipes se sont faits graduellement. Au cours de la dernière année, on a réduit d'environ 35 hommes le personnel total des régions de l'Ouest.

2. Aux termes des contrats de travail, chaque employé peut se prévaloir de ses droits d'ancienneté à l'intérieur de son groupe. Le chemin de fer fait tout son possible pour trouver un autre emploi aux personnes touchées.

MODIFICATION AU BUREAU DE POSTE DE  
GUELPH (ONT.)

**Question n° 177—M. Hales:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de faire exécuter les modifications déjà prévues pour l'édifice du bureau de poste de Guelph?

**M. Badanai:** Non, pas à l'heure actuelle, mais le projet est encore à l'étude.

REVENU FOURNI PAR LES ALCOOLS

**Question n° 214—M. Mather:**

1. Quelles recettes le gouvernement fédéral a-t-il obtenues de la vente des boissons alcooliques, y compris les spiritueux et les boissons maltées, en 1962?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours de la même période pour combattre l'alcoolisme au Canada?

**M. Dupuis:** 1. Les recettes touchées par l'État dans l'année financière terminée le 31 mars 1962 (chiffres les plus récents) sur la vente des boissons alcooliques<sup>1</sup> sont les suivantes:

Spiritueux:	
Taxe d'accise	\$113,689,000
Permis	8,000
Droits d'importation	29,919,000
Total	\$143,616,000
Vins:	
Taxe d'accise	\$3,350,000
Droits d'importation	1,873,000
Total	\$5,223,000
Bière:	
Taxe d'accise	\$93,051,000
Permis	3,000
Droits d'importation	203,000
Total	\$93,257,000
Grand total <sup>2</sup>	\$242,096,000

<sup>1</sup> Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les recettes découlant de la taxe générale sur les ventes, non considérée comme une taxe spéciale sur les boissons alcooliques. (De toute façon, le montant de la taxe générale sur les ventes de boissons alcooliques n'est pas disponible séparément.)

<sup>2</sup> Les drawbacks et remboursements de droits et de taxes n'ont pas été déduits.

2. En 1961-1962, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dans le cadre du programme des subventions à la santé nationale, a fourni une aide de \$2,095 à la province d'Ontario pour une étude sur les effets de l'alcoolisme dans l'hygiène mentale, entreprise par l'Université de Toronto au *Toronto Psychiatric Hospital*. En 1962-1963, cette aide a entraîné une nouvelle dépense de \$2,984.

En 1962-1963, le ministère a également fourni une aide de \$3,000 au Manitoba, pour une étude sur les rapports entre l'alcoolisme et la tuberculose, entreprise par le service de psychiatrie de l'Université du Manitoba.